

Distingués invités, chères consœurs et confrères d'ici et d'ailleurs.

Je voudrais d'abord vous dire que de m'exprimer après un ancien premier ministre est un défi auquel je n'ai jamais vraiment réfléchi. Je ferai donc de mon mieux.

C'est un grand privilège que le Barreau de Montréal offre au Jeune Barreau de Montréal à l'occasion de chaque rentrée judiciaire, en nous donnant l'opportunité de nous adresser à vous. Merci, madame la Bâtonnière, merci Me Davis.

Mon rôle aujourd'hui, à titre de 126^e présidente du Jeune Barreau de Montréal, est de m'adresser spécialement aux nouveaux assermentés.

Aujourd'hui, vous êtes avocate et avocat, enfin.

Vous avez choisi un métier qui vous a conféré un titre. Ce titre de maître, cette fonction est un privilège dans notre société.

Alors assurément qu'au point de vue individuel, ce privilège vous permet de défendre vos propres droits, qui plus est, vous donne de la capacité de défendre ceux des gens qui compte pour vous.

Mais ce métier c'est tellement plus que ça.

Ce métier c'est un incomparable outil d'empathie et d'entraide.

Vous êtes devenus « advocatus », ce qui veut dire *celui qui prête sa voix à celui qui n'en a pas*.

Il peut être un métier de vanité aussi, en vous donnant le sentiment d'avoir été utile à une décision de justice, alors qu'elle devrait s'imposer d'elle-même.

Des leçons d'humilité aussi, ont croisé le chemin de tous et chacun ici j'en suis certaine, sans que vous ne l'ayez voulu.

Vous avez choisi un métier d'une richesse infinie.

En accédant à notre profession, vous avez fait votre entrée dans la famille du JBM, qui regroupe toutes les avocates et avocats pratiquant à Montréal, et qui ont 10 ans et moins de Barreau.

Nous parlons de plus de 6 000 jeunes avocates et avocats vifs et articulés.

Pour vous donner une perspective, il s'agit de près de 20% des membres du barreau du Québec et près du tiers des membres du barreau de Montréal.

Donc, à ce moment précis, je veux que vous mesuriez toute l'importance que vous avez en tant que jeunes dans notre profession.

Ce que cela signifie, c'est que vous avez aujourd'hui une responsabilité envers toutes celles et ceux qui viendront après vous.

Cette charge, ce devoir, c'est de faire en sorte que notre profession nous ressemble.

D'en faire une profession qui incarne nos valeurs.

D'en faire une profession qui défend ce qui compte vraiment.

Car nous avons choisi un métier qui est aussi usant.

Un métier qui s'acclimata parfois difficilement à l'ère du temps.

Je parle ici d'avoir un rythme de travail qui respecte votre intégrité physique et mentale, au désir d'un stress qui est gérable, et géré.

Si nous n'avions qu'une seule préoccupation, ce serait celle-ci.

Et c'est pour cette raison que j'ai le plaisir de vous annoncer que le Jeune Barreau de Montréal lancera dans quelques semaines un vaste sondage qui recueillera des données afin que soit produit un *Rapport sur la situation de l'emploi des jeunes avocates et avocat*. Nous avons mandaté madame la professeure Nathalie Cadieux, évoquée plus tôt par Me Hovington, qui a effectivement réalisé en 2022 l'*Étude nationale des déterminants de la santé psychologique des professionnels du droit au Canada*.

Notre étude quant à elle émettra des constats et recommandations, et deviendra un outil incomparable pour le Barreau du Québec, nos Barreaux de sections, tous les jeunes Barreau de la province ainsi que nos élus.

Cet outil sera vecteur de changement et de mouvement.

Pour cela, vous avez toutefois le devoir de faire entendre votre voix.

Mon intervention de cet après-midi est un appel à la communauté.

Je suis venue vous dire que c'est par l'union et la collectivité qu'arrive le changement.

La jeunesse le sait, les jeunes professionnels le savent.

J'y crois profondément, et je sais que vous aussi y croyez.

Maintenant, vous me permettrez de m'adresser plus particulièrement à toutes celles et ceux qui, à regret j'en suis certaine, ne sont plus membres du Jeune Barreau de Montréal. Je m'adresse à vous, chevronnés du Barreau et membres de la magistrature.

Fin août 2014, mon maître de stage m'annonce qu'il me confie la plaidoirie d'une demande pour permission d'en appeler à la Cour d'appel, à la suite d'un jugement sur mesures provisoires en matière familiale.

Je n'étais stagiaire que depuis un mois.

Si vous voulez mon avis, cette permission était perdue d'avance, pas beaucoup de risques pour le client. Mais qu'à cela ne tienne, je me suis enorgueillie de la chance donnée, et me suis lancée à corps perdu dans la préparation de ma grande plaidoirie.

Sans vous raconter toute ma fébrilité et l'immense syndrome de l'imposteur qui m'habitait le 2 septembre 2014, date de l'audience, je me rappelle d'un évènement en particulier cette fameuse journée.

Alors que la Cour s'était retirée, un avocat expérimenté s'est approché de nous. Il me salue et se présente. Il se tourne ensuite vers mon maître de stage, et lui dit : c'est formidable Maître, que vous donniez une telle chance à votre stagiaire. Bravo, ça n'arrive pas assez souvent.

Je n'ai jamais été aussi fière que d'être formée par cet avocat d'exception.

Pour ceux qui meurent d'envie de le savoir, la permission d'en appeler ne m'a pas été accordée.

Je vous raconte cette histoire, chers Collègues, pour vous rappeler que le métier d'avocat en est un de transmission.

S'il en est de la responsabilité des jeunes que de se faire entendre, il en est certainement de celles des plus expérimentés que de guider, et surtout, de transmettre

L'an dernier, madame la juge en Chef du Québec le soulignait d'ailleurs en encourageant les plus expérimentés à partager leur temps de parole avec les plus jeunes.

Que cela soit de la part d'un juge en salle de Cour face à un jeune avocat, ou d'un associé au sein d'un bureau face à un quelqu'un qui en est à ses balbutiements dans notre profession :

Inculquez patiemment et avec indulgence.

Encouragez.

Dites oui.

Je finirais par vous demander aussi : soyez bienveillants.

Nous parlons beaucoup de détresse psychologique et de santé mentale, je ne vous apprends rien.

À l'évidence, les initiatives individuelles ne suffisent pas.

Que ce soit l'imposition de délais pas tout à fait impératifs.

Une réelle déconnexion impossible à mettre en œuvre.

Une charge de travail écrasante.

Les solutions doivent aussi venir d'en haut.

Vous faites partie de cette solution.

Sur ces paroles, j'aimerais remercier mon conseil d'administration qui va travailler toute l'année pour les intérêts des membres du Jeune Barreau de Montréal, ainsi que pour l'accessibilité à la justice.

Je remercie de nouveau le Barreau de Montréal, chère Caroline.

Vive le Jeune Barreau de Montréal, et bonne rentrée judiciaire.